



Atelier de travail et de formation tenu du 21 au 24 février 2017 à Nouakchott portant sur la Vision du Régime Minier de l’Afrique et sa prise en compte dans la Stratégie Minière de la Mauritanie

Rapport synthèse des résultats

Présenté par Dr. J. Bennett, Consultant international (GIZ)

Table des matières

Résumé	2
Liste des acronymes	3
1 Contexte	5
2 Résultats attendus.....	6
3 Résultats atteints.....	6
3.1 Revenus de l’Etat et gestion des rentes issues du secteur minier	7
3.2 Systèmes d’informations géologiques et minérales	9
3.3 Développement des ressources humaines et capacités institutionnelles	10
3.4 Exploitation artisanale de l’or	11
3.5 Gouvernance du secteur minier	12
3.6 Recherche et développement (R&D)	14
3.7 Enjeux environnementaux et sociaux.....	15
3.8 Chaînes de valeur et diversification.....	17
3.9 Investissements et infrastructures	18
4 Principales conclusions et recommandations.....	19
5 Documents de référence	21

Annexes

A1 Programme effectif	22
A2 Liste des principaux interlocuteurs.....	23

Résumé

Le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) de la Mauritanie a initié en 2015 un processus d'élaboration et de mise en place d'une stratégie formalisée du secteur extractif. Il s'agit d'un processus de réorientation de l'ensemble du secteur minier vers la diversification et la durabilité. Cette réorientation est soutenue dans le cadre de la Coopération Mauritano-Allemande, plus particulièrement par le programme bilatéral appelé « Appui au Secteur Extractif de la Mauritanie » (ASEM). C'est dans ce cadre qu'un atelier de travail et de formation a eu lieu du 21 au 24 février 2017 à Nouakchott portant sur la Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA) et sa prise en compte dans la nouvelle stratégie minière de la Mauritanie. Les objectifs de l'atelier ont été : (i) de promouvoir l'appropriation de la VMA au niveau des décideurs politiques et des cadres supérieurs concernés et (ii) de favoriser ainsi une prise en compte, adaptée aux besoins nationaux, des volets stratégiques de la VMA dans le processus d'élaboration d'une stratégie minière en Mauritanie.

Les objectifs de l'atelier ont été largement atteints. Il a regroupé 27 experts et décideurs issus de nombreuses structures étatiques et non-étatiques impliquées d'une manière ou d'une autre dans le secteur minier mauritanien. La rencontre a eu lieu du 21 au 24 février 2017 à Nouakchott ; elle a été réalisée en plusieurs étapes (séances en plénière et en focus groupes thématiques) et facilitée par un consultant international de la GIZ. Les principaux résultats de l'atelier sont documentés dans le présent rapport synthèse. En suivant la nomenclature de la VMA, avec une répartition en neuf volets (programmes thématiques), les résultats de l'atelier comprennent pour chaque volet : (a) une revue exhaustive des objectifs, principaux éléments et propositions de la VMA tels que publiés dans le Plan d'Action (2011) pour sa mise en œuvre ; (b) quelques bonnes pratiques exemplaires observées dans la sous-région ; (c) un rappel des priorités et aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts réalisée en 2015, qui a tiré un bilan des forces et faiblesses du secteur minier en Mauritanie par rapport aux recommandations de la VMA ; (d) les actions prioritaires proposées par les membres des focus groupes et retenues par l'ensemble des participants lors d'une réunion de restitution ; (e) d'autres observations et recommandations pertinentes issues des travaux des focus groupes ; (g) recommandations générales portant sur le pilotage et la coordination du processus en cours.

Les **principales recommandations générales** issues de l'atelier ont été les suivantes :

- 1) Mettre en place, dans les meilleurs délais, des **comités** chargés de la poursuite, sur la base des résultats de l'atelier de travail et de formation, du processus d'élaboration de la stratégie nationale du secteur minier en Mauritanie.
- 2) Structurer la stratégie nationale du secteur minier mauritanien autour des neuf volets de la VMA pour assurer la bonne prise en compte non seulement des exigences du secteur minier mauritanien en tant que tel, mais aussi de la nécessité d'une **meilleure intégration** du secteur extractif dans l'économie nationale et d'une **réorientation générale** de l'économie mauritanienne vers la diversification et le développement durable.
- 3) Assurer, dans le cadre des travaux des comités à instaurer, la prise en compte non seulement de la VMA dans la préparation de la stratégie minière de la Mauritanie, mais aussi **d'autres cadres de référence** régionaux et/ou internationaux tels que les Principes de l'Equateur et l'Agenda 2030 des Nations Unies, ceci sans négliger la dimension genre et d'autres **aspects transversaux**.
- 4) Approfondir les connaissances des experts et décideurs mauritaniens concernés relatives aux **bonnes pratiques** dans certains domaines clés, ceci avec comme objectif l'identification des **facteurs de leur réussite** et, sur cette base, leur pertinence potentielle pour le cas de la Mauritanie. La présence de la GIZ et de la BGR dans bon nombre de pays de la sous-région peut faciliter le processus de recherche et d'analyse d'informations pertinentes.
- 5) Assurer la bonne **mise en réseau** des experts et décideurs impliqués dans le processus en cours, avec une meilleure implication des Ministères chargés des domaines environnementaux et sociaux, et la bonne mise en valeur de leurs contributions potentielles à toutes les étapes du processus qui restent à réaliser y compris la mise en œuvre de la nouvelle stratégie minière.

Liste des acronymes

AGOA	African Growth and Opportunity Act
AIE	Académie des Industries Extractives
AMDC	Africa Mining Development Centre
AMV	Africa Mining Vision
APE	Accord de Partenariat Economique
ASEM	Appui au Secteur Extractif de la Mauritanie
BEPS	Base Erosion and Profit Shifting
BGR	Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe
BGRM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BGS	British Geological Survey
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CADM	Centre Africain de Développement Minier
CDLM	Comité de Développement Local Minier
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CLPE	Consentement Libre, Préalable et Eclairé
DG	Directeur Général
DCSO	Direction du Contrôle et du Suivi des Opérateurs
DPI	Direction de la Programmation des Investissements
DSMM	Diversification du Secteur Minier Mauritanien
EMAPE	Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
EMIG	École des Mines, de l'Industrie et de la Géologie
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FIE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
FOB	Free on Board
GAED	Gestion des Activités Extractives pour le Développement
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICMM	International Council on Mining and Metals
IDAK	Investissement Durable au Katanga
IDS	Initiative de Développement Spatial
ISO	International Organization for Standardization
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MCAS	Mining Cadastre Administration System
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MCM	Mauritanian Copper Mines
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MIM	Ministère de l'Industrie et des Mines
MMMR	Ministry of Mines and Mineral Resources
MPEM	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

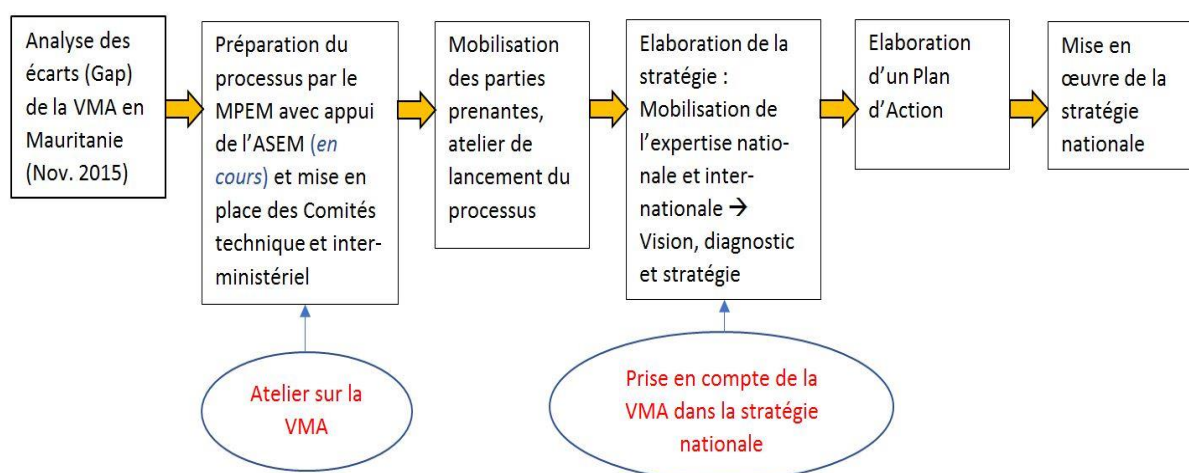
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
NIC	National Investment Commission
OMLCC	Observatoire Mauritanien de Lutte Contre la Corruption
OMRG	Organisation Mauritanienne de Recherches Géologiques
OSC	Organisation de la Société Civile
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PIB	Produit Intérieur Brut
PPP	Partenariat Public-Privé
PTF	Partenaire Technique et Financier
R&D	Recherche et Développement
RGMP	Renforcement de la Gouvernance des Matières Premières
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SFI	Société Financière Internationale
SIGM	Système d'Informations Géologiques et Minières
SMHPM	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
UA	Union Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNECA	United Nations Economic Commission for Africa
USGS	United States Geological Survey
VMA	Vision Minière Africaine (Vision du Régime Minier de l'Afrique)
ZLEC	Zone de Libre Echange Continentale

1 Contexte

Le secteur minier est un pilier important de l'économie de la République Islamique de Mauritanie. La production minière était largement limitée à l'échelle industrielle jusqu'à l'apparition récente de l'activité artisanale de l'or. L'orpaillage, dans sa forme actuelle, présente des risques économiques, écologiques et sociaux considérables malgré bon nombre de retombées économiques désirables. Dans ce contexte, le Gouvernement mauritanien a initié un processus de réorientation de l'ensemble du secteur minier vers la diversification et la durabilité. Cette réorientation est soutenue dans le cadre de la Coopération Mauritano-Allemande par le programme bilatéral appelé « Appui au Secteur Extractif de la Mauritanie » (ASEM) qui est appuyé par deux organisations d'exécution mandatées par le Gouvernement allemand à savoir l'Agence Fédérale des Géosciences et des Matières Primaires (BGR) et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). L'apport de la BGR (Volet : Soutien à la Diversification du Secteur Minier Mauritanien, DSMM) est axé sur le soutien de la diversification des substances non-métalliques, tandis que la GIZ (Volet : Renforcement de la Gouvernance des Matières Premières, RGMP) appuie le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) dans l'élaboration et la mise en place d'une stratégie formalisée du secteur extractif et l'élaboration d'une stratégie de communication externe.

Le schéma du processus d'élaboration de la stratégie nationale du secteur minier en Mauritanie comprend plusieurs étapes qui sont présentées dans la figure suivante :

Schéma du processus d'élaboration de la stratégie nationale du secteur minier en Mauritanie



Ce processus a été initié avec le démarrage d'une mission d'analyse des écarts menée par trois consultants internationaux à partir du 8 novembre 2015. Le principal objectif de cette mission a été d'effectuer une analyse des forces et faiblesses du secteur minier en Mauritanie par rapport aux recommandations de la VMA. L'atelier de restitution des résultats de cette mission a eu lieu le 17 novembre 2015 à Nouakchott. Le rapport de mission a été soumis à la GIZ en janvier 2016 (Dion, Bauchowitz et Mabolia 2016). Les recommandations issues de l'analyse des écarts se sont limitées aux volets 1, 3, 5 et 7 de la VMA. Toutefois elles ont été bien prises en compte lors de l'atelier de démarrage et des séances des focus groupes réalisées lors de la présente mission.

Pour les besoins du pilotage du processus en cours, le MPEM cherche à profiter au maximum des expériences d'autres pays dans la matière. C'est dans ce souci qu'il a identifié la Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA) comme source importante d'inspiration : La VMA a été adoptée en 2009 par tous les Etats membres de l'Union Africaine, et certains pays africains ont déjà intégré les principes et actions prioritaires de la VMA dans leurs propres stratégies, politiques et programmes d'appui au secteur extractif. Vu cependant que peu de cadres mauritaniens connaissent la VMA, le MPEM a proposé la tenue d'un atelier de travail et de formation sur la VMA et sa prise en compte dans la définition d'une vision minière nationale en Mauritanie.

L'objectif général de cet atelier, qui s'est tenu du 21 au 24 février 2017 à Nouakchott, a été (i) de promouvoir l'appropriation de la VMA au niveau des décideurs politiques et des cadres supérieurs concernés et (ii) de favoriser ainsi une prise en compte, adaptée aux besoins nationaux, des volets stratégiques de la VMA dans le processus d'élaboration d'une stratégie minière en Mauritanie.

2 Résultats attendus

Le MPEM a proposé l'engagement d'un Consultant international afin de faciliter la conception, l'organisation et l'animation de l'atelier susmentionné, avec comme participants environ 25 cadres supérieurs venant principalement du MPEM, du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Il s'agit surtout d'experts et de décideurs nationaux qui seront activement impliqués dans le processus d'élaboration de la stratégie minière (hors hydrocarbures) de la Mauritanie. Les principales tâches confiées au Consultant ont été de donner des orientations concernant la prise en compte de la VMA dans le processus en cours, ceci à travers l'appui à la conception de l'atelier, la préparation des supports didactiques, l'organisation des groupes thématiques (focus groupes), l'animation des séances en plénière et en focus groupes, et la documentation synthétique des résultats (rapport final).

Vu la disponibilité limitée de la plupart des experts et décideurs mauritaniens concernés, il a été convenu que l'atelier portant sur la VMA sera à réaliser en trois étapes :

- Etape 1 : Présentation et discussion de la VMA en séance plénière,
- Etape 2 : Travaux en focus groupes organisés en fonction des volets thématiques de la VMA avec comme objectif de dégager des éléments stratégiques (actions prioritaires etc.) pour les besoins de l'élaboration de la stratégie minière (hors carburants) de la Mauritanie, et
- Etape 3 : Restitution des résultats préliminaires et définition des prochaines étapes.

3 Résultats atteints

L'atelier a eu lieu comme prévu, mais le nombre de jours dédiés aux séances en focus groupes a été élargi d'un (1) à deux (2) jours et la restitution des résultats a été reportée à vendredi matin (au lieu de jeudi matin). Par ailleurs, le temps disponible pour la finalisation des propositions issues des focus groupes a été prolongé jusqu'à la fin de semaine suivante. Ceci surtout pour faciliter les échanges entre les membres des focus groupes et le Consultant international (voir le Programme effectif en Annexe A1).

Le nombre de personnes ayant participé aux séances en plénière, aux focus groupes et aux réunions bilatérales avec le Consultant international a été de 27 dont une femme (4%) sans compter les experts du côté allemand. Il s'agissait entre autres de 10 représentants du MPEM, 5 du MEF, 3 de la société civile, 2 du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme (MCIT), 2 de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM), 2 des entreprises minières, 1 de l'Office Mauritanien de Recherches Géologiques (OMRG), et 1 du MEDD (voir la liste des principaux interlocuteurs en Annexe A2). Lors de la réunion de restitution, une mise en réseau permanente de l'ensemble des personnes impliquées a été proposée, avec une meilleure implication des Ministères chargés des domaines environnementaux et sociaux.

Les réunions des focus groupes ont eu lieu comme prévues, la plupart dans les bureaux des ministères ou d'autres institutions impliquées dans le processus d'élaboration de la stratégie minière de la Mauritanie. L'accueil a été aussi bien chaleureux que productif.

Les réunions de démarrage et de restitution ont eu lieu dans une salle de l'Hôtel Mauricentre où l'accueil, le service et l'infrastructure ont été largement satisfaisants.

La réunion de restitution du 24 février 2017 a été présidée par le Directeur Général (DG) chargé du secteur minier, M. Ahmed Taleb Mohamed, avec l'assistance de M. Ahmed Vall, chargé de la commu-

nication au sein du MPEM. Lors des présentations des focus groupes, plusieurs aspects stratégiques clés ont été évoqués, notamment les suivants :

- L'amélioration de la cartographie géologique,
- L'accès public aux informations issues du secteur minier,
- La prise en compte des paiements sociaux dans le secteur,
- La gestion y compris la prévention de chocs exogènes,
- La promotion des petites mines et des mines artisanales,
- L'amélioration de la production et gestion des connaissances géologiques et minières à travers un système de recherche et développement (R&D) performant et durable,
- L'introduction d'une politique de contenu local,
- Le rôle du secteur financier dans la promotion du contenu local, et
- Les potentialités des partenariats public-privé.

Pour conclure, le DG a insisté que tous les focus groupes finalisent et soumettent leurs propositions d'actions prioritaires avant la fin de la semaine suivante. Il a aussi souligné le fait que la finalité du processus en cours ne sera pas limitée à la validation de la stratégie minière par le Gouvernement mauritanien, mais plutôt la mise en œuvre de cette stratégie lors d'une période d'environ 5 ans sur la base de plans opérationnels bien formulés et appuyée par un cadre de suivi-évaluation axé sur les résultats.

Dans les chapitres qui suivent, les principaux résultats de l'atelier de travail et de formation seront présentés sous forme synthétique. Il s'agit surtout des actions prioritaires proposées par les focus groupes, ceci en adaptant la nomenclature des 9 programmes thématiques de la VMA au contexte mauritanien. Chaque volet sera précédé, à titre d'orientation thématique, par une présentation succincte des principaux éléments pertinents de la VMA, plusieurs exemples de bonnes pratiques observées dans la sous-région, et un rappel des principales constatations et recommandations issues de la mission d'analyse des écarts. En fonction des besoins constatés par les focus groupes, d'autres observations et recommandations relatives aux actions prioritaires seront aussi fournies.¹

3.1 Revenus de l'Etat et gestion des rentes issues du secteur minier

Objectif : Créer un secteur minier qui génère des redevances et des recettes nécessaires pour éradiquer la pauvreté et financer la croissance et le développement du pays.

Les principaux éléments pertinents de la VMA sont la négociation et/ou renégociation des contrats miniers, la lutte contre les prix de transfert, la mobilisation de fonds nationaux (pour infrastructures, stabilisation etc.) sur la base des bénéfices exceptionnels, et la participation des autorités et communautés locales aux recettes fiscales issues des activités minières de leurs zones. A tous les niveaux il s'agit d'améliorer les régimes juridiques et fiscaux sans décourager les investissements miniers.

Quelques bonnes pratiques exemplaires

- Libéria : Etablissement d'une unité spécialisée (Natural Resource Taxation Unit) au sein du Ministère des Finances pour assurer le suivi de la conformité des entreprises minières par rapport au régime fiscal en vigueur. (Bennett et al 2014)

¹ Les « autres observations et recommandations » ont été formulées, comme les actions prioritaires, par les focus groupes eux-mêmes. Les bonnes pratiques exemplaires ont été identifiées en partie en fonction des expériences pratiques de la GIZ, sinon sur la base des résultats de recherches en ligne. Notons que les bonnes pratiques citées ici ne sont pas toujours explicitement liées aux efforts des responsables à se conformer avec les exigences de la VMA ou d'autres cadres de référence régionaux ou internationaux.

- Ghana : Elaboration de prévisions fiscales pour la période 2014-2022 sur la base de données (life cycle company data) issues de 7 grandes entreprises minières. (ICMM 2015)

Rappel des priorités et/ou aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts

Priorités :

- Améliorer le régime juridique, en tenant compte des divers changements, y compris potentiellement les prestations sociales et la formation dans les contrats.
- Formation d'une équipe coordonnée des fonctionnaires (MPEM, MEF, MEDD) qui se réunissent régulièrement pour discuter des questions liées au secteur de l'exploitation minière.
- Avec les autorités compétentes, comprendre l'impact potentiel de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices (BEPS), des conventions de double imposition et d'autres aspects fiscaux dans les conventions actuels pour assurer que ces sujets seront considérés dans l'avenir.
- Améliorer la capacité de la société civile de comprendre le secteur et de jouer un rôle plus constructif.

Aspect stratégiques :

- Renforcement des compétences nationales de négocier avec les multinationales.
- Renforcement des compétences nationales d'analyser les contrats et le cadre juridique relativement à l'érosion de base et au prix de transfert.

Actions prioritaires

- 1) Améliorer la capacité nationale de vérifier physiquement la quantité et la qualité de la production et des exportations minérales.
- 2) Revue du régime fiscal minier pour optimiser les revenus miniers, inciter les investissements et favoriser le développement durable.
- 3) Renforcer les capacités et les compétences dans la négociation des termes fiscaux et de contrôler le respect des lois fiscales toujours dans le souci de rester compétitif.
- 4) Négocier les contrats au préalable pour optimiser les recettes du secteur et assurer un espace budgétaire et la réactivité aux rentes inespérées.
- 5) Développer des mécanismes prospectifs pour évaluer les composantes des régimes fiscaux par rapport aux fuites, pertes et l'évasion fiscale et la fraude (prix de transfert / érosion de base d'imposition).
- 6) Evaluer les impacts d'une imposition fiscale au point d'extraction (au lieu de l'imposition FOB).
- 7) Examiner et valoriser les possibilités d'introduction d'un système de vente aux enchères des droits d'exploration et d'exploitation.
- 8) Investir des recettes exceptionnelles et des rentes dans les fonds souverains y compris les fonds de stabilisation et les fonds d'infrastructure.
- 9) Élaborer des mécanismes pour faciliter l'accès des communautés locales à l'emploi, l'éducation, les infrastructures de transport, les services de santé, l'eau et l'assainissement.
- 10) Développer des systèmes de renforcement des capacités pour les organisations / autorités nationales pour la gestion des revenus miniers.

D'autres observations et recommandations

- La vérification physique est satisfaisante, mais la vérification qualitative (de la teneur) pose des problèmes en raison de la faiblesse de capacités techniques disponibles.

- Il faut optimiser le régime fiscal avec comme objectif de favoriser le développement durable. (Nouvelle optique)
- Une renégociation (des contrats) tous les dix ans peut servir aussi bien aux intérêts de l'Etat qu'aux ceux des opérateurs miniers.
- Notons l'existence de régimes simplifiés d'imposition depuis 2013.

3.2 Systèmes d'informations géologiques et minérales

Objectif : Développer des connaissances complètes sur les ressources du pays.

La VMA vise le renforcement des capacités des institutions et services géologiques nationaux en faveur d'une production d'informations géologiques et minières bien détaillées et disponibles, ceci en vue de réduire les risques liés aux investissements miniers, de permettre au Gouvernement de prendre des décisions judicieuses, et de faciliter l'évaluation des potentiels, la transmission d'informations pertinentes aux investisseurs, et l'octroi de permis d'exploration. Dans ce domaine, la cartographie géologique et minière et la mise à jour régulière des inventaires des ressources minières sont aussi des éléments clés des systèmes d'informations préconisés.

Quelques bonnes pratiques exemplaires

- Namibia : Earth Data Namibia (EDN). ²
- Divers pays : Mining Cadastre Administration System (MCAS), version 4.0. ³

Rappel des priorités et/ou aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts

Aspects stratégiques :

- Le rôle et les capacités de l'Office Mauritanienne de Recherches Géologiques (OMRG) surtout en matière de cartographie.
- Les capacités du système cadastral (aussi pour l'EMAPE).
- Les engagements des PTF (Banque Mondiale, GIZ etc.) dans ce domaine.
- Les échanges avec les institutions pareilles dans la sous-région.
- La promotion de la coopération et des synergies entre les différentes institutions du domaine (ministères, universités, centres de recherche).

Actions prioritaires

- 1) Renforcer les capacités de l'OMRG pour qu'elle soit capable d'accomplir sa mission (capacités humaines, formations, laboratoire et dispositif logistique pour sortir sur le terrain).
- 2) Améliorer le financement de l'ORMG.
- 3) Améliorer le Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM) en termes de stockage, intégration et présentation des données.
- 4) Mettre en place un nouveau système de gestion des titres miniers pour assurer la transparence, la traçabilité et le traitement rapide des dossiers.
- 5) Assurer le lien entre le SIGM et le système cadastral.
- 6) Créer ou renforcer les synergies entre les différentes institutions géologiques et minières (ministères, universités, OMRG).

² Voir http://www.mme.gov.na/gsn/gsn_services.php et www.mme.gov.na/directorates/gsn/economic/

³ Voir <https://revenuedevelopment.org/page/mcas-mining-licensing-system>

D'autres observations et recommandations

- Le rôle de l'ORGM est déjà assez bien défini, mais elle doit s'adapter aux nouveaux défis p.ex. en ce qui concerne l'orpaillage.
- Les possibilités d'autofinancement de l'OMRG sont à clarifier.
- En ce qui concerne le SIGM il y a des urgences dans les domaines suivants : harmonisation des données, cartographie détaillée, intégration SQL Server / ArcGIS, couches uniques pour chaque catégorie d'information, et compatibilité avec les logiciels standards.

3.3 Développement des ressources humaines et capacités institutionnelles

Objectif : Créer un secteur minier qui est axé sur les connaissances et constitue la force motrice d'une économie industrielle nationale compétitive à l'échelle internationale.

La VMA met l'accent sur le renforcement des établissements d'enseignement et de formation qui permettent une amélioration significative des niveaux de compétences, en termes de variété, de profondeur et de quantité afin de réaliser l'ensemble du programme de développement qu'elle implique. Les principales parties prenantes à cibler sont les agents de l'administration et de la gestion des activités minières et de la perception des recettes, un certain nombre d'institutions partenaires, les parlementaires et les ONG.

Quelques bonnes pratiques exemplaires

- Afrique du Sud : Université du Cap, Université de Witwatersrand. ⁴
- Niger : École des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) de Niamey fondée en 1982. ⁵
- CEMAC : Académie des Industries Extractives (AIE). ⁶

Rappel des priorités et/ou aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts

Aspects stratégiques :

- Culture de développement des ressources humaines dans les ministères pour veiller à ce que les ministères restent un employeur attrayant.
- Formation sur les systèmes d'informations géo-référencées (SIG) et de technologies d'information et de communication (TIC).
- Formation des techniciens sur l'analyse minérale, capacités techniques et création d'un laboratoire certifié conforme à la norme ISO 17025.
- Les échanges entre l'Ecole des Mines et le Master GAED.
- Créer une culture de la recherche et du développement, en utilisant l'Ecole des Mines et la GAED.

Actions prioritaires

- 1) Évaluer les besoins en ressources humaines et en expertises spécifiques nécessaires pour le secteur minier, ceci en quantité et qualité avec prise en compte des besoins pour le court, moyen et long terme.
- 2) Renforcer les institutions publiques afin d'attirer, former, retenir les compétences humaines et accéder aux technologies et équipements pour accomplir leurs tâches.

⁴ Voir <http://www.geology.uct.ac.za/> et <https://www.wits.ac.za/miningeng/>

⁵ Voir <http://www.emig-niger.org/>

⁶ Voir <http://academie-ie.cemac.int/>

- 3) Diversifier les sources de financement pour l'enseignement et la formation professionnelle en y intégrant le secteur privé.
- 4) Renforcer la formation continue à travers des sessions courtes de formation.
- 5) Renforcer les capacités des fonctionnaires et d'autres parties prenantes sur les aspects de la chaîne de valeur des minéraux, tels que le marketing, la fiscalité, la comptabilité, l'audit et la négociation des contrats. (Action prioritaire, urgente et extrêmement importante.)
- 6) Développer les connaissances et les capacités des parties prenantes sur les politiques, les cadres juridiques et la réglementation du secteur minier.
- 7) Développer des stratégies et des lignes directrices pour mobiliser un personnel national compétent et faciliter leur accès aux technologies et équipements nécessaires pour exercer leurs fonctions.
- 8) Coordonner et assurer la cohérence des politiques au sein et entre les institutions publiques concernées.

D'autres observations et recommandations

- En ce qui concerne l'évaluation des besoins, la coordination sera à assurer au niveau du MPEM et du MEF, et les principales institutions impliquées seront la SMHPM, l'OMRG, la SNIM, l'Ecole Polytechnique et les opérateurs miniers.
- Les institutions financières, entreprises minières, partenaires au développement et d'autres sont à mobiliser pour contribuer au financement des actions prioritaires dans ce domaine.
- La formation continue est déjà en grande partie appuyée par les opérateurs privés.

3.4 Exploitation artisanale de l'or

Objectif : Créer un secteur minier qui exploite le potentiel de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour promouvoir le développement socio-économique rural intégré et durable.

La VMA tient compte aussi bien des opportunités que des menaces posées par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE). Du côté positif, on note des potentialités importantes en termes d'emploi et de revenus, et on insiste sur l'intégration des politiques liées à l'EMAPE dans une stratégie globale de développement rural. En ce qui concerne les risques liés à l'EMAPE, on cite entre autres le travail des enfants, les dégâts environnementaux, et le commerce de minéraux de guerre.

Quelques bonnes pratiques exemplaires

- Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) : Mécanisme de certification des minéraux - Manuel de certification (CIRGL 2011).⁷
- Sierra Leone : Revised policy measures relating to small scale and artisanal mining and marketing of precious, industrial and sand-based minerals (MMMR 2013).
- Côte d'Ivoire : Programme de Rationalisation de l'Orpaillage (MIM 2013).⁸

Rappel des priorités et/ou aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts

Aspects stratégiques :

- L'émergence du sous-secteur (carrières artisanales et petites exploitations).
- Identification de bonnes politiques et pratiques dans la sous-région (p.ex. en Côte d'Ivoire).
- La couverture administrative et géologique des zones EMAPE.

⁷ Voir <http://www.oecd.org/fr/daf/inv/responsabilitedesentreprises/49111399.pdf>

⁸ Voir http://www.industrie.gouv.ci/themes/default/doc/programme_rationalisation_or.pdf

- La mise en place des dispositions particulières pour les études environnementales et sociales dans l'EMAPE.

Actions prioritaires

- 1) Etablir et appliquer le cadre légal et réglementaire (normes et codes) pour promouvoir une exploitation artisanale de l'or viable et durable.
- 2) Élaborer des programmes de mise à niveau des connaissances, des compétences et des technologies dans le secteur de l'orpaillage y compris : (i) l'introduction de modèles de partenariat avec les mines du secteur public et à grande échelle pour faciliter l'accès à la technologie, les compétences, les connaissances et les marchés, (ii) des programmes appropriés de financement et de commercialisation et (iii) l'amélioration de la santé, de la sécurité, de l'environnement et prise en compte de l'aspect genre dans le secteur.
- 3) Déterminer et désigner des zones géologiquement appropriées pour l'orpaillage.
- 4) Renforcer les structures de contrôle et de suivi en termes humains (formation) et matériels pour mieux encadrer l'orpaillage et la commercialisation de ses produits.
- 5) Promouvoir l'emploi et l'engagement des jeunes dans le secteur de l'orpaillage.
- 6) Développer, renforcer et responsabiliser les associations des orpailleurs.
- 7) Mettre en œuvre des programmes d'échange sous régionaux en matière de bonne politiques et pratiques d'orpaillage.

D'autres observations et recommandations

- La petite exploitation de l'or est déjà largement régularisée. Le défi actuel est de régulariser l'exploitation artisanale de l'or.
- On compte aujourd'hui environ 6500 autorisations d'orpaillage. Les orpailleurs non autorisés sont de nombre autour de 10.000. Les orpailleurs sont un peu partout dans le territoire du pays. Il y a deux guichets de vente d'or mais les procédures sont lentes, et le marché noir y compris l'exportation illégale reste plus facile avec des prix plus intéressants pour les vendeurs.
- En ce qui concerne les zones géologiquement appropriées pour l'orpaillage, aujourd'hui les zones désignées ne sont pas respectées.
- La Police des Mines a été créée en 2009 et transformée en DCSO en 2013. Il y a 4 brigades régionales dont 3 complètes avec un effectif de 5 chacune.

3.5 Gouvernance du secteur minier

Objectif : Créer un secteur minier pérenne et bien gouverné, inclusif et apprécié de toutes les parties prenantes y compris les communautés environnantes.

Les principaux éléments de ce programme thématique de la VMA sont l'environnement juridique et institutionnel, la transparence et la participation, la réduction des tensions sociales résultant des activités minières, l'asymétrie des relations de pouvoir, la situation des groupes vulnérables, et les violations des droits humains. Quant à ces dernières, la VMA suggère que le respect des droits humains devrait être une clause importante du permis social d'exploitation, même si les obligations imposées par le droit international dans ce domaine sont plutôt limitées et controversées.

Quelques bonnes pratiques exemplaires

- Le respect des Principes de l'Equateur.⁹

⁹ Voir <http://www.equator-principles.com/>

- Le respect du principe de Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).¹⁰
- DR Congo : Signature des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme par certaines entreprises minières de la région de Katanga. (FEC 2016, p. 52)

Rappel des priorités et/ou aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts

Priorités :

- Travailler avec les autorités locales sur la compréhension des industries extractives et ... tenir une série ciblée d'ateliers sur des questions clés.
- Procéder à une évaluation des besoins en ressources humaines au sein du MPEM et du Ministère des Finances et ... veiller à ce que le personnel ait les compétences requises pour leur position.

Aspects stratégiques :

- Le rôle et les capacités du Senat et de l'Assemblée Nationale dans ce domaine.
- La participation des OSC dans les processus (ITIE etc.).
- La coopération inter / intra-acteurs (Etat, OSC, secteur privé etc.).
- La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).¹¹
- Le respect des droits humains dans le secteur minier.

Actions prioritaires

- 1) Continuer à respecter les critères de conformité ITIE, en appliquant strictement les exigences de la norme ITIE en vigueur.
- 2) Renforcer les capacités des commissions et groupes parlementaires pour assurer une surveillance efficace des institutions du secteur minier et des sociétés minières.
- 3) Développer des programmes visant à renforcer la capacité des communautés, organisations de la société civile et les sociétés minières à prendre des décisions sur les projets miniers, selon une approche concertée et participative.
- 4) Accroître l'efficacité des mécanismes multipartites visant à assurer une large participation à la prise de décision, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des projets miniers.
- 5) Développer des lignes directrices pour la distribution et l'utilisation équitable des richesses minières, au profit notamment des populations des zones minières et des couches les plus vulnérables.
- 6) Développer des instruments de dialogue et de concertation pour mettre en application le principe du consentement libre, volontaire et préalable par rapport aux communautés affectées par les activités minières.
- 7) Exhorter les entreprises minières à adhérer aux normes et standards de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) y compris la promotion du contenu local dans le domaine de la bonne gouvernance de l'entreprise.
- 8) Assurer le respect effectif des conventions et instruments des droits humains pertinents pour le secteur minier et le suivi compétent et indépendant de leur application.

¹⁰ Pour l'ONG Oxfam, par exemple, s'agit-il du Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) comme le principe selon lequel les peuples autochtones et les communautés locales doivent être correctement informés, en temps voulu, sans contrainte ni manipulation, des projets qui concernent leurs terres, et doivent pouvoir approuver ou rejeter un projet avant le début des opérations. Voir <https://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/communiqués/2015-07-23/politiques-des-industries-extractives-en-matiere-de>

¹¹ Le terme « Responsabilité Sociale de l'Entreprise » sera évité ici, vu le fait que, dans la pratique actuelle en Afrique, la notion de la RSE dépasse le plus souvent les aspects purement sociaux du secteur extractif.

- 9) Développer des programmes et des outils de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) spécialisées en matière de bonne gouvernance du secteur minier.

D'autres observations et recommandations

- Les mécanismes multipartites sont déjà établis dans le processus ITIE, mais restent toujours à renforcer.
- Les principaux outils de renforcement des capacités des OSC sont les ateliers d'information et de formation, les séminaires, et les voyages d'échanges et d'études.

3.6 Recherche et développement (R&D)

Objectif : Créer un secteur minier fondé sur la connaissance qui est un élément clé de l'économie nationale basée sur l'industrialisation, la diversification, le dynamisme et la compétitivité à l'échelle mondiale.

Dans le cadre de la VMA, le R&D est qualifié d'un prérequis essentiel pour une politique d'industrialisation fondée sur la valeur ajoutée des produits miniers et le développement des liens et d'autres filières dans le secteur. C'est la raison pour laquelle la VMA insiste sur le renforcement des capacités nationales de production des connaissances et d'innovation.

Quelques bonnes pratiques exemplaires

- Afrique du Sud : Initiation du projet de Centre d'Innovation Minière (Mining Innovation Hub) avec comme objectif la coordination de la R&D dans les domaines des ressources humaines et de l'équipement pour les besoins du secteur minier sud-africain.¹²

Rappel des priorités et/ou aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts

Aspects stratégiques :

- Les rôles et les capacités des principaux acteurs concernés, p.ex. la SMHPM, la Direction Etudes du MPEM, et l'Ecole des Mines de Mauritanie (EMiM).
- L'identification des bonnes politiques et pratiques dans la sous-région.
- Le rôle et les programmes des institutions d'enseignement supérieur.
- Les contributions potentielles du secteur privé.

Actions prioritaires

- 1) Améliorer le financement par l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la recherche des minéraux y compris l'amélioration des processus d'extraction de minerai ainsi que les impacts environnementaux et sociaux.
- 2) Développer des programmes de renforcement des infrastructures économiques (p.ex. la zone franche) et des mesures incitatives à travers le code minier pour les industries qui consomment et promeuvent les recherches nationales.
- 3) Elaborer le droit minier et fiscal ainsi que des instruments de politique qui encourageront la R&D et le développement des ressources humaines.
- 4) Continuer à collecter, traiter et publier des statistiques détaillées sur la production de minéraux, les exportations, les investissements et les recettes publiques générées par l'industrie minière pour guider la R&D.

¹² Voir <http://www.mine2030.co.za/downloads/send/3-fact-sheet/2-mining-hub>

- 5) Elaborer des lignes directrices et des indicateurs de performance qui peuvent être utilisés comme points de référence pour la R&D.
- 6) Améliorer le statut de l'OMRG afin de le rendre plus performant.

D'autres observations et recommandations

- Les principaux acteurs impliqués dans la recherche géologique sont l'OMRG, la SMHPM et les entreprises minières (exploration). La SMHPM mène aussi des études économiques liées aux activités minières. Les PTF concernés sont surtout la Banque Mondiale, la GIZ/BGR (DE), la BGRM (FR), l'USGS (US) et le BGS (UK).
- Les grands programmes de renforcement des infrastructures économiques actuellement en cours s'adressent surtout aux infrastructures de base, à l'eau et à l'électricité.
- Les principaux acteurs impliqués dans le renforcement de ressources humaines pour les besoins du secteur minier sont l'Ecole des Mines, l'Ecole Supérieure Polytechnique, le Centre de Formation des Techniciens Supérieurs et la SNIM. L'Ecole de Génie Civile et les centres de formation professionnelle sont aussi concernés.
- Les statistiques pertinentes sont publiées dans les rapports de la Banque Centrale (annuels) et de l'ITIE.
- Le Projet de Gouvernance du Secteur Minier de la Banque Mondiale vise à mettre en place des indicateurs de performance du secteur minier.
- Les possibilités d'autofinancement de l'OMRG p.ex. à travers sa transformation en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) sont à explorer.

3.7 Enjeux environnementaux et sociaux

Objectif : Créer un secteur minier respectueux de l'environnement, socialement responsable et apprécié par toutes les parties prenantes et par les communautés environnantes.

La VMA présente un bilan assez critique de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans les cadres pertinents (législatifs et réglementaires) de nombreux pays africains : La mise en œuvre des cadres concernés n'a pas beaucoup évolué dans le passé, et les capacités à les faire respecter font souvent défaut. La mauvaise régulation et gestion engendrent non seulement des critiques mais aussi des hostilités à l'égard de l'industrie minière et du Gouvernement dans les communautés affectées par les impacts environnementaux et sociaux négatifs. La panoplie de cadres modèles de réponse à cette situation, souvent non coordonnés et parfois ambigus, ne facilite pas la définition et l'application de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La principale perspective d'une meilleure acceptabilité environnementale et sociale des projets miniers en Afrique réside dans une approche consultative regroupant le Gouvernement, les sociétés minières et les communautés affectées.

Quelques bonnes pratiques exemplaires

- DR Congo : La plateforme multipartite « Investissement Durable au Katanga » (IDAK).¹³
- Côte d'Ivoire : L'instauration des Comités de Développement Local Minier » (CDLM) avec comme mission de gérer le plan de développement local minier, élaboré par la société, en concertation avec les communautés riveraines et les autorités administratives territoriales et locales. (Social Justice 2014)

¹³ Voir <http://chambreminesrdc.com/tag/idak/>

Rappel des priorités et/ou aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts

Aspects stratégiques :

- Le rôle et les capacités du Ministre de l'Environnement et de Développement Durable (MEDD).
- Le rôle et les capacités des organes d'inspection et de contrôle p.ex. de la Police minière.
- La création et application de mécanismes de prévention et de gestion des conflits et de contentieux.
- La capacité de réponse rapide aux accidents et catastrophes.
- L'identification de bonnes politiques et pratiques dans la sous-région.

Actions prioritaires

- 1) Renforcer les compétences, les connaissances et les normes des institutions de l'Etat pour une gestion efficace de l'environnement permettant de mieux accompagner le développement du secteur minier.
- 2) Améliorer l'arsenal juridique et réglementaire en matière environnementale et sociale applicable au secteur minier, ceci en s'inspirant des pratiques internationales comme par exemple les Principes de l'Equateur et les Normes de la Société Financière Internationale (SFI).
- 3) Intégrer les principes des études d'évaluation environnementales et stratégiques.
- 4) Promouvoir les démarches environnementales et sociales telles que la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) basées sur la norme ISO 26.000.
- 5) Encourager les entreprises minières à contribuer au Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE).
- 6) Introduire et mettre en œuvre des stratégies de développement durable pour réduire ou éliminer les impacts négatifs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.
- 7) Renforcer les capacités des communautés pour une meilleure appréhension des impacts négatifs et positifs des activités minières.
- 8) Encourager les entreprises minières à associer les parties prenantes à travers des consultations publiques régulières et à avoir un bureau de liaison avec les communautés.
- 9) Améliorer les processus pour les interventions d'urgence, la réduction des risques et les préparations aux catastrophes et assurer le suivi.
- 10) Encourager les entreprises minières à mettre en place un système efficace pour la réception des plaintes.
- 11) Trouver un moyen pour couvrir les frais découlant de tout litige au nom des communautés minières.

D'autres observations et recommandations

- Certaines entreprises semblent être en avance d'autres en termes de gestion efficace de l'environnement.
- L'expérience du Katanga (FEC/IDAK 2016) dans ce domaine peut servir d'orientation.
- Les entreprises pétrolières contribuent déjà au FIE.
- En termes généraux les intérêts des communautés sont protégés par l'Etat. En tout cas, la recherche de solutions à la base est à privilégier.

3.8 Chaînes de valeur et diversification

Objectif : Créer un secteur minier qui sert de catalyseur et contribue à la croissance et au développement généralisés à travers des liens en amont, en aval, et latéraux et infrastructurels.

Les mesures proposées par la VMA comprennent entre autres l'identification des minéraux qui offrent d'importantes possibilités de développement et d'intégration industrielle aux niveaux national et régional, des investissements dans les réseaux d'infrastructure, la détermination des conditions au niveau de l'État, et l'accès aux ressources minières qui impose certaines conditions aux détenteurs de droits miniers. Cet accès doit également fournir des incitations pour les investisseurs à structurer leurs projets de manière à approfondir leur intégration dans l'ensemble de l'économie nationale et régionale. Dans ce contexte, le contenu local, la participation citoyenne et la mise en place de compétences techniques de très haut niveau jouent aussi des rôles importants.

Quelques bonnes pratiques exemplaires

- Sierra Leone : Introduction d'une politique de contenu local en 2012 avec comme objectif la facilitation de l'accès local à l'emploi et aux opportunités économiques engendrés par le secteur minier. (Bennett et al 2014)
- Liberia : Une approche stratégique pour la promotion des liens commerciaux dans le secteur extractif (NIC 2011).

Rappel des priorités et/ou aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts

Aspects stratégiques :

- La promotion de la coopération entre les parties prenantes (y compris chambres des mines, de l'industrie et du commerce, écoles techniques et professionnelles, institutions financières, autres).
- L'amélioration du climat des affaires et des investissements surtout au niveau des petites et moyennes entreprises (PME).
- L'engagement des PTF dans le domaine du contenu local.
- L'identification des bonnes politiques et pratiques dans la sous-région.

Actions prioritaires

- 1) Développer des politiques et stratégies de valeur ajoutée basées sur l'analyse des chaînes d'approvisionnement (p.ex. en élevage et filières agro-alimentaires) y compris le contenu local et l'enrichissement.
- 2) Créer des incitations fiscales pour encourager la diversification économique et spatiale.
- 3) Négocier des accords internationaux visant à encourager et faciliter les échanges et les projets communs d'industrialisation et de développement basée sur les produits du secteur minier.
- 4) Elargir l'accès des entreprises industrielles mauritaniennes aux marchés régionaux et mondiaux.
- 5) Développer des dispositifs institutionnels pour promouvoir la technologie et l'innovation en vue de rendre l'industrie et le commerce plus compétitifs et viables dans les marchés internationaux.

D'autres observations et recommandations

- La structure des exportations mauritaniennes reste fortement concentrée sur les minerais, avec des valeurs ajoutées très limitées, et sans exportations significatives de produits manu-

facturés. La croissance n'est pas inclusive. Le secteur minier, qui représente un quart du PIB national et environ la moitié des exportations, n'emploie que 1,7% de la main-d'œuvre. Les emplois à hauts salaires dans l'industrie minière n'ont pas été créés à une échelle suffisante pour absorber l'augmentation de la population active. Recommandation : Promouvoir, dans un cadre concurrentiel, les activités de sous-traitance.

- Il n'y a ni taxes d'exportation ni importations subventionnées. Quel régime fiscal pour tirer le maximum de revenus? Le régime fiscal assure-t-il au gouvernement un flux de rentrées au cours de toutes les périodes de production? Le régime fiscal permet-il de résister aux fluctuations de prix? L'investisseur est-il protégé contre les changements unilatéraux de l'Etat? Recommandations : Rendre le régime d'importation plus cohérent: rendre le financement accessible; améliorer la compétitivité.
- L'accord (« protocole de coopération ») avec l'Afrique du Sud peut servir de modèle. Recommandation : Tirer un meilleur parti des préférences commerciales offertes par les Accords de Partenariat Economique (APE), l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), l'accord d'association avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Zone du Libre Echange Continentale (ZLEC), et l'Union du Maghreb Arabe (UMA).
- L'association avec la CEDEAO est presque achevée. Les exportations mauritaniennes dépendent de plus en plus d'une destination unique - la Chine, dont la part dans les exportations nationales est passée de 42% en 2007 à 65% aujourd'hui. Cette dépendance est encore plus forte pour les minéraux. Recommandation : Diversifier les marchés pour éviter les chocs exogènes.
- Recommandations : Innover pour des gains de productivité et pour s'adapter aux changements du milieu socio-économique. Stimuler la demande d'innovation, et ne pas seulement l'offre (incubateurs : Seuls les meilleurs attirent l'investissement et le personnel de qualité). Benchmarking et évaluations du domaine.

3.9 Investissements et infrastructures

Objectif : Augmenter le niveau du flux d'investissement dans les projets miniers et dans les infrastructures pour soutenir le développement socioéconomique à grande échelle.

Afin de mobiliser des investissements dans l'exploitation minière et les infrastructures, les pays africains doivent faire face à une multitude d'exigences et de risques de nature politique, technique et financière. La VMA propose une augmentation du taux d'exploitation des nouveaux gisements, le développement de nouvelles mines, ainsi que la modernisation et l'expansion des infrastructures existantes. La VMA souligne les exigences assez importantes en matière d'eau, d'énergie et de transport, ceci en suggérant la possibilité d'investissements simultanés dans les ressources minières et les infrastructures selon les schémas de « corridors de développement » et d'Initiatives de développement spatial (IDS).

Quelques bonnes pratiques exemplaires

- Mozambique : Le Corridor de Maputo. (Mulenga 2013) ¹⁴
- Namibie : Le Corridor de Walvis Bay (CWB). ¹⁵

Rappel des priorités et/ou aspects stratégiques issus de l'analyse des écarts

Aspects stratégiques :

- La mise en place d'un cadre incitatif pour les partenariats public-privé (PPP).

¹⁴ Voir <https://www.afdb.org> et <http://www.mcli.co.za/>

¹⁵ Voir <http://www.wbcg.com.na/>

- La coordination des projets d'infrastructure réalisés par les sociétés minières.
- L'élaboration d'une stratégie de promotion des investissements spécifiques au secteur minier.

Actions prioritaires

- 1) Assurer la mise en œuvre de la Stratégie de Promotion du Secteur Privé (2014) sur la base du plan d'action actualisé, ceci en vue de protéger les investissements liés de manière directe ou indirecte au secteur minier.
- 2) Améliorer le cadre institutionnel de mobilisation des ressources pour les infrastructures en mettant l'accent sur des nouveaux projets dans le secteur minier et les infrastructures.
- 3) Élaborer des stratégies pour mettre en place l'infrastructure complémentaire nécessaire pour maximiser l'impact du secteur minier sur le développement socio-économique en tenant compte des liens entre le secteur minier et d'autres secteurs de l'économie.
- 4) Définir le rôle du secteur minier par rapport à la promotion des pôles et des corridors de développement, ceci en vue de favoriser le développement local.
- 5) Exploiter au maximum les opportunités offertes par l'approche « Partenariat Public-Privé » (PPP).
- 6) Renforcer les capacités des structures pour la planification, la programmation et la mobilisation des financements pour le développement des projets d'infrastructure qui soutiennent la création de liens économiques entre le secteur minier et d'autres secteurs de l'économie surtout en faveur de la petite exploitation et de l'exploitation artisanale.

D'autres observations et recommandations

- La loi relative aux PPP a été récemment promulguée.

4 Principales conclusions et recommandations

Les principales **conclusions** à tirer des résultats de l'atelier conjoint du MPEM / GIZ sont ainsi qu'il suit :

- 1) Le processus d'élaboration de la stratégie nationale du secteur minier en Mauritanie a achevé une **nouvelle étape** avec la réalisation de l'atelier de travail et de formation tenu du 21 au 24 février 2017 à Nouakchott. Les résultats de cet atelier représentent un **bon point de départ** pour la mise en place des comités qui seront chargés de l'élaboration de la stratégie et la mobilisation subséquente des parties prenantes pour la suite du processus.
- 2) En profitant des résultats de l'analyse des écarts réalisée fin 2015, les participants de l'atelier ont pu confirmer la **pertinence de la Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA)** par rapport aux besoins de la Mauritanie dans les domaines de la politique minière (hors hydrocarbures), de la diversification économique et du développement durable. Tous les neuf volets de la VMA ont été qualifiés de pertinents, adaptés au contexte actuel de la Mauritanie et traduits en **actions prioritaires** pour prise en compte lors du processus en cours d'élaboration de la stratégie nationale du secteur minier en Mauritanie.
- 3) La VMA représente un **cadre de référence** parmi d'autres, chacun avec sa pertinence potentielle spécifique pour les besoins de la Mauritanie. En raison des contraintes de temps, l'atelier dont il s'agit ici s'est limité à l'examen de la pertinence de la VMA, sans nier l'existence ou la pertinence potentielle d'autres cadres de référence, tels que les Principes de l'Equateur et l'Agenda 2030 des Nations Unies (voir CCSI 2016). Par ailleurs, un certain nombre d'**aspects de nature transversale** ne sont pas encore suffisamment pris en compte, notamment l'aspect genre.

- 4) Lors de l'atelier du 21 au 24 février 2017, les participants ont eu l'occasion de faire la connaissance de plusieurs bonnes pratiques dans les domaines en question, mais cet examen est resté plutôt superficiel à cause des contraintes de temps. Toutefois, une analyse approfondie des facteurs de réussite des certaines pratiques citées lors de l'atelier et dans le présent rapport peut faciliter le choix d'une vision et d'une démarche réalistes et bien adaptées aux aspirations et potentialités de la Mauritanie.
- 5) L'atelier de travail et de formation portant sur la VMA a regroupé plus de 25 représentants du Gouvernement, du secteur privé et de la société civile impliqués dans la préparation de la stratégie nationale du secteur minier de la Mauritanie. Même si la faible implication des Ministères chargés des domaines environnementaux et sociaux a été regrettée, il s'agit déjà d'un **groupe noyau** d'experts et de décideurs qui peuvent non seulement animer et enrichir davantage la qualité du discours autour de l'élaboration de la stratégie minière de la Mauritanie, mais aussi contribuer - une fois la stratégie validée par le Gouvernement - au pilotage et au suivi de la **mise en œuvre** de cette stratégie à court, moyen et long terme.

Sur cette base, les **recommandations** suivantes ont été proposées :

- 1) Mettre en place, dans meilleurs délais, des **comités** chargés de la poursuite, sur la base des résultats de l'atelier de travail et de formation, du processus d'élaboration de la stratégie nationale du secteur minier en Mauritanie.
- 2) Structurer la stratégie nationale du secteur minier mauritanien autour des neuf volets de la VMA pour assurer la bonne prise en compte non seulement des exigences du secteur minier mauritanien en tant que tel, mais aussi de la nécessité d'une meilleure intégration du secteur extractif dans l'économie nationale et d'une **réorientation générale** de l'économie mauritanienne vers la diversification et le développement durable.
- 3) Assurer, dans le cadre des travaux des comités à instaurer, la prise en compte non seulement de la VMA dans la préparation de la stratégie minière de la Mauritanie, mais aussi **d'autres cadres de référence** régionaux et/ou internationaux tels que les Principes de l'Equateur et l'Agenda 2030 des Nations Unies, ceci sans négliger la dimension genre et d'autres **aspects transversaux**.
- 4) Approfondir les connaissances des experts et décideurs mauritaniens concernés relatives aux **bonnes pratiques** dans certains domaines clés, ceci avec comme objectif l'identification des **facteurs de leur réussite** et, sur cette base, leur pertinence potentielle pour le cas de la Mauritanie. La présence de la GIZ et de la BGR dans bon nombre de pays de la sous-région peut faciliter le processus de recherche et d'analyse d'informations pertinentes.
- 5) Assurer la bonne **mise en réseau** des experts et décideurs impliqués dans le processus en cours, avec une meilleure implication des Ministères chargés des domaines environnementaux et sociaux, et la bonne mise en valeur de leurs contributions potentielles à toutes les étapes du processus qui restent à réaliser y compris la mise en œuvre de la stratégie.

5 Documents de référence

African Mining Development Centre (AMDC) : AMV Updates.

Bennett, James G.; Gotomo, Sam; Yilla, Hussine : A Gap Analysis of Africa Mining Vision Implementation in Liberia and Sierra Leone. Draft Final Report. Prepared with support from Samuel Allen and Joschka Havenith for the Global Extractive Resources Initiative and the Regional Resource Governance in Fragile States of West Africa Project. July 2014.

Centre Africain de Développement Minier (CADM) : Guide de la Vision Nationale de l'Industrie Extractive. Adapter la vision africaine du régime minier. Addis Abeba (Ethiopie) 2014.

Dion, Richard ; Bauchowitz, Stephan ; Mabolia, Angone : Une analyse des écarts de la Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA) en Mauritanie. Pour le Programme Renforcement de la Gouvernance des Matières Primaires de la GIZ. Nouakchott (Mauritanie), janvier 2016.

Fédération des Entreprises du Congo (FEC) : Guide sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Secteur minier au Katanga. Avec la Chambre de Mines et l'appui de la GIZ. Kinshasa (RDC) 2016.

Centre Columbia sur l'Investissement Durable (CCSI) : Cartographie de l'exploitation minière en fonction des objectifs de développement durable : Un Atlas. Avec le soutien de la GIZ. Janvier 2016.

GIZ / GRSE : Atelier de planification et de validation des activités du projet « Gouvernance Régionale du Secteur Extractif en Afrique de l'Ouest » (GRSE). Abidjan, les 6, 7 et 8 avril 2016 au siège de la GIZ, Abidjan-Cocody Riviera-Golf. Rapport narratif, avril 2016.

International Council on Mining and Metals (ICMM) : Mining in Ghana – What future can we expect? Mining: Partnerships for Development. Londres, juillet 2015.

MIM : Programme de Rationalisation de l'Orpaillage (2014-2016). Abidjan (Côte d'Ivoire) 2013.

MMMR : Details of revised policy measures relating to small scale and artisanal mining and marketing of precious, industrial and sand-based minerals. Ministry of Mines and Mineral Resources, 5th Floor Youyi Building, Brookfields, Freetown (Sierra Leone), September 2013.

Mulenga, Gadzeni : Développement de corridors économiques en Afrique. Bien-fondé de la participation de la Banque Africaine de Développement. Note d'information sur l'intégration régionale - No. 1. Département du NEPAD, de l'intégration régionale et du commerce. Tunis (Tunisie), avril 2013.

National Investment Commission (NIC) : A Strategic Approach for Promotion of Business Linkages in the Extractives Sector. Monrovia (Liberia), avril 2011.

Social Justice : Guide du citoyen pour mieux comprendre de code minier. Avec le soutien financier de l'OSIWA. Abidjan (Côte d'Ivoire), décembre 2014.

Union Africaine : Vision du Régime Minier de l'Afrique. Addis Abeba (Ethiopie) 2009.

Union Africaine : Projet de Plan d'Action pour la Mise en Œuvre de la VMA. Préparer un avenir durable pour l'industrie extractive africaine : De la vision à l'action. Addis Abeba (Ethiopie), 12-16 décembre 2011.

United Nations Economic Commission for Africa (UNECA) : Implementing the Africa Mining Vision. Directions for Policy and Regulatory Improvement in Africa. UNECA Regional Integration & Trade Division. March 2013.

A1 Programme effectif

Journée 1	Mardi le 21 février 2017
10:00 - 10:15	Ouverture officielle de l'atelier par le Secrétaire Général du MPEM
10:15 - 10:30	Présentation des participants, revue du programme de l'atelier
10:30 – 11:00	Aperçu général de la Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA) et des principaux documents y afférents (présentation: Jim Bennett) Discussion en plénière (modération : Vall, MPEM)
11:00 - 11:15	Pause-café / thé
11:15 - 12:00	Revue de quelques bonnes pratiques appliquées par des pays africains dans la mise en place des stratégies sectorielles minières basées sur la VMA (présentation: Jim Bennett) Discussion en plénière (modération : Vall, MPEM)
12:00 - 13.00	Priorisation préliminaires des volets thématiques et les aspects stratégiques de la VMA selon leur importance pour la stratégie minière (hors hydrocarbure) de la Mauritanie (présentation: Jim Bennett) Discussion en plénière (modération : Vall, MPEM)
13:00 - 13:30	Désignation des présidents des focus groupes par volet thématique et première ébauche d'un calendrier d'entretiens pour les jours à venir
13:30 -14:45	Pause-déjeuner
14:45 - 16.30	Réunions en focus groupes, volets 1 et 3 (facilitation : Jim Bennett)
Journée 2	Mercredi le 22 février 2017
09:00 - 17:00	Réunions en focus groupes, volets 2, 4, 5 et 8 (facilitation : Jim Bennett)
Journée 3	Jeudi le 23 février 2017
09:00 - 17:00	Réunions en focus groupes, volets 6, 7 et 9 (facilitation : Jim Bennett)
Journée 4	Vendredi le 24 février 2017
10:00 - 12:00	Restitution des résultats des réunions en focus groupes (modération : M. Vall, MPEM) Précision des propositions issues des focus groupes relatives aux actions prioritaires de la stratégie minière de la Mauritanie, pour revue interne et finalisation avant la fin de la semaine à venir

A2 Liste des principaux interlocuteurs

Nom	Prénoms	Organisation	Fonction	Email	Tél.
Abdellahi	Bellal	OMRG	DG Adjoint	bellal@omrg.mr	46 48 66 79
Ahmed Salem	Bab'Ahmed	MPEM	Attaché juridique chargé des mines, Cabinet / cellule juridique	habouh7@hotmail.com	43 00 10 50
Bellil	Mohamed Abdallahi	OMLCC	Président	p_focal06@yahoo.fr	36 31 61 00, 44 10 82 48
Bouderballa	Sid'Ahmed	MPEM	Responsable technique du cadastre minier	sbouderballa@yahoo.fr	-
Coulibaly	Ba Aliou	PCQVP	Coordonnateur national	coulibaly_baliou@yahoo.fr	46 45 55 04
Elemine	Aboubekrine	MCM	Country Manager	abou.abd@fqml.com	34 70 80 81, 45 24 48 13
Guisset	Dialel Abou	MCIT	Directeur des études de la programmation et de la coopération	daguisset@gmail.com	46 02 66 66
Haiballa	Cheikh Brahim	SMHPM	Chef projets mine / Mining asset manager	chb.haiballa@gmail.com ; haiballaish@yahoo.com	22 44 91 49, 45 25 59 93, 46 44 91 49
Hakki	Khadijetou	MCIT	-	lweyna@hotmail.fr	36 43 29 37
Khayar	Fall	MEF / DPI	Directeur	khayarfall@yahoo.fr	45 24 11 62, 46 74 65 86
Khilil	Mohamed	MEF / DPI	Chef de Service de la Sélection des projets	medkhilil@yahoo.fr	22 08 59 38, 43 00 02 39
Madine	Ibrahim Ba	MPEM	Directeur adjoint	bah.ibamadine@gmail.com	41 92 08 07, 43 00 10 75
Mohamed Lemine	Moustapha	MPEM	-	lemat.mous@gmail.com	36 68 05 85
Mohamed Saad Bouh	Cheikh Tourad	MEDD	Directeur du contrôle environnemental	cheikh.tourad@outlook.fr	44 46 14 72
Mohamed Vall	Mohamed Baba	MPEM / DCSO	Coordinateur des Brigades	ouldmohamedbaba@yahoo.fr	33 41 47 12, 43 00 10 67

Mohamed Yahya	Ahmed Zerough	Indépendant	Expert technique	yahyazerough@yahoo.fr	26 30 69 21, 36 30 69 21
Ntilitt	Mohamed	CENI	-	ntilitt@yahoo.fr	46 41 27 44
Ould Ahmed	Mohamed Said	MEF / Trésor	-	msoa2001@yahoo.com	46 81 18 09
Ould Benahi	El Hussein	MEF	-	ouldbenahi65@yahoo.fr	47 13 93 11
Ould Memady	El Ghaouth	SNIM	Conseiller du DG chargé de la qualité du suivi des programmes et de la diversification	memady@snim.com	27 47 67 94, 45 74 16 82
Ould Naffa	Sidi	SMHPM	-	sidiouldnaffa@gmail.com	36 65 18 55
Ould Sidi	Cheikh	MPEM	Chargé de mission	cheikhsidi1@hotmail.com	43 00 10 18, 48 27 79 65
Ould Zenvour	Sidi Mohamed	MEF	Directeur, Coordination de la SCAPP	zenvour2005@yahoo.fr	22 00 43 57, 36 54 06 07, 43 43 01 33
Oumouldalthaun	Ahmed	MPEM	-	oumou.wb@gmail.com	22 23 00 00
Taleb Mohamed	Ahmed	MPEM	Directeur Général	ahmedotaleb@gmail.com	22 00 38 30, 45 25 32 25
Vall	Ahmed	MPEM	Chargé de la communication	lesvall.m@gmail.com	22 45 28 18
Zamel	Cheikh	MPEM	Conseiller technique chargé des mines	cheikhzamel@gmail.com; cheikhzamel@hotmail.com	36 30 60 00, 43 00 10 60, 44 30 60 00
Experts GIZ / BGR					
Bennett	James (Jim)	Indépendant	Consultant GIZ	bennett@ipa-cologne.de	-
Burmeister	Helmut	ASEM / RGMP	Consultant GIZ	hbhburmeister@gmail.com	42 41 40 31
Küster ¹⁶	Dirk	ASEM / DSMM	Responsable du projet	dirk.kuester@bgr.de	43 72 18 05
N'Diaye	Soda Marie	ASEM / RGMP	Responsable Administrative et Financière	soda.n'diaye@giz.de	42 41 40 28, 45 25 67 25

Code pays : +222

¹⁶ Contact téléphonique seulement.